



## Delai succession par notaire

Par **veuve**, le **28/12/2013** à **14:34**

Mon mari étant décédé il y a 9 mois avec 2 filles d'un précédent mariage avec qui il n'avait plus de contacts j'ai déposé les documents pour cette succession chez le notaire qui a effectué une recherche généalogique des filles qui ont été retrouvées en juillet. Malgré mes demandes réitérées le notaire ne me donne aucun signe de vie. Il n'a pas non plus fait l'estimation des biens communs et des travaux de remplacement complet de toiture ont été réalisés valorisant le bien - payés avec de l'argent comptabilisé dans la succession - car le devis avait été signé avant le décès. Rencontrant de gros problèmes de santé puis-je lui demander de suspendre le règlement de cette succession jusqu'à mon décès et si oui combien peut-il me demander en règlement? Merci de me répondre car cela me tracasse beaucoup et cela aggrave mes problèmes.